



COVID-19 : POUR UNE COORDINATION NATIONALE ET EUROPÉENNE DE LA RECHERCHE

Dès le début de la pandémie Covid-19, de nombreux appels ont été lancés pour promouvoir dans l'urgence des recherches sur la maladie et pour développer des moyens diagnostiques et thérapeutiques appropriés. La multiplication d'offres non coordonnées a eu pour conséquence un afflux de propositions, une grande confusion dans les projets, une multiplicité de gouvernances, une dispersion des moyens et des capacités de la communauté scientifique, au risque d'une inefficience globale. Au niveau de l'Union Européenne, le manque de stratégie globale de riposte à la pandémie est confirmé par l'absence de programmes d'envergure et de coordination de la recherche sur le Covid-19. De plus, les appels à projets ont été prioritairement orientés vers les étapes précoces du processus infectieux, négligeant ainsi le poids des comorbidités dont on constate aujourd'hui l'importance dans l'évolution de la maladie, et la gravité potentielle des formes cliniques extra-pulmonaires.

La nécessité d'affecter des moyens à la recherche en biologie-santé ayant déjà été soulignée par l'Académie nationale de médecine¹, il apparaît que le déploiement de moyens substantiels pour la recherche ne sera efficace qu'au prix d'une profonde correction du désordre observé et par la mise en place d'une stratégie coordonnée.

En conséquence, l'Académie nationale de médecine, l'Académie nationale de Pharmacie et l'Académie Vétérinaire de France recommandent :

- qu'une structure de pilotage unique coordonne la recherche sur le Covid-19. Cette structure, portée par l'Alliance des sciences de la vie et de la santé (AVIESAN) bénéficierait du soutien de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS) et du Programme hospitalier de recherche clinique (PHRC) pour la programmation, le lancement des appels à propositions, l'évaluation des projets de recherche et des moyens spécifiquement affectés. Les projets couvriront tous les aspects de la pandémie Covid-19 : épidémiologie, facteurs de risque, formes cliniques, prévention, mécanismes physiopathologiques, essais thérapeutiques, vaccins, tests diagnostiques, santé numérique, sciences humaines et sociales, économie de la santé, éthique, etc. ;
- que cette coordination nationale s'inscrive dans une stratégie nationale et européenne commune, et que la France lance une initiative d'envergure auprès de l'Union Européenne et des états membres ;
- que la structure de pilotage ait aussi pour objectifs de :
 - i. mutualiser les infrastructures françaises et européennes existantes : cohortes, biobanques, entrepôts de données de santé, plateformes analytiques ;
 - ii. soutenir la création de cohortes Covid-19 (convalescents, porteurs asymptomatiques, personnel soignant, etc.) pour la réalisation d'études épidémiologiques, phénotypiques, génétiques, anthropologiques et sociales ;
 - iii. mettre en réseau les centres de ressources biologiques pour optimiser l'accès aux collections d'échantillons biologiques, y compris les prélèvements autopsiques ;
 - iv. identifier la source zoonotique du Sars-CoV-2 et connaître les modalités d'introduction de ce virus à partir de la chauve-souris ainsi que le rôle éventuel d'un ou de plusieurs hôtes intermédiaires ;
 - v. développer un programme spécifique en intelligence artificielle : diagnostic et suivi des malades, télémédecine, aide à la décision, échantillonnage-groupage par sondage en population, modélisation épidémiologique et stratégies thérapeutiques ;
 - vi. promouvoir une communication de qualité vers le grand public pour l'informer des avancées de la recherche sur le COVID-19.

¹ Communiqué de l'Académie : « [Pandémie de Covid-19 : une leçon pour la recherche en biologie-santé](#) », 7 avril 2020.